

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le 24 février à 18h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

**Membres en exercice** : 11

**Date de convocation** : 17 février 2011.

**Présents** : Mesdames DEFOSSE & DE RANCE et Messieurs DUBAC, FERRARO, HENGL, PEYRE, et VICENTE.

**Excusés** : Mesdames BARTHELEMY & VERBEKE, Monsieur TOURNAY.

**Pouvoir** : Madame VERBEKE donne pouvoir à Monsieur le Maire.

**Secrétaire de séance** : Monsieur VICENTE a été élu à l'unanimité.

\*\*\*

*En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 06 janvier 2011.*

\*\*\*

**A) Examen du projet de compte administratif 2010 et débat d'orientation budgétaire 2011**

- Examen du projet du compte administratif 2010 : ce document recense l'ensemble des recettes et des dépenses effectuées par la collectivité en 2010. Il permet notamment d'apprécier la bonne exécution par le Maire du budget voté par le conseil Municipal. Les élus ont pu constater une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement. On notera que les dépenses d'investissement (essentiellement liées aux travaux de l'école) se sont élevées à plus d'un million cent dix mille euros.

- Les orientations budgétaires 2011 : le budget 2011 sera examiné lors du prochain conseil Municipal. Mais, déjà, les élus ont pu débattre sur les grandes lignes de ce document. Concernant la partie fonctionnement, l'augmentation de notre population justifiera une hausse de certaines dépenses notamment au niveau du personnel : augmentation des heures d'ouverture de la Mairie, présence accrue à l'école.....Pour la partie investissement, certains projets devraient se concrétiser : réalisation d'un city sport, achat d'un tracteur, rénovation du garage municipal, enfouissement des réseaux dans le village.

**B) Modification de la durée de travail du poste de secrétaire de mairie**

Le Maire rappelle aux élus l'objectif validé lors de la séance du conseil du 04 novembre 2010 : accroître la durée de l'accueil et de l'activité du secrétariat de la mairie en 2011.

Afin de mettre en œuvre cette décision, il explique :

- qu'il a sollicité et obtenu l'accord de l'agent nommé sur le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe chargé de secrétariat de mairie : l'agent concerné accepte que la durée de travail de son poste soit portée de 17h30/35h00 à 29h30/35h00 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

- que, constatant cet accord, il a saisi pour avis le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Il indique que le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne a donné un avis favorable au projet qui lui a été présenté par la commune (avis du 17/2/2011).

Dans ce cadre, le Centre de Gestion a précisé que la modification de la durée de travail de ce poste doit se faire en supprimant le poste existant et en créant ensuite un nouveau poste avec la durée hebdomadaire prévue.

Ceci présenté, il rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc désormais au conseil municipal de délibérer.

Après avoir délibéré, vu l'avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe chargé du secrétariat de mairie d'une durée hebdomadaire de travail de 17h30/35h00 est supprimé à compter du 01/4/2011,
- un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe chargé du secrétariat de mairie d'une durée hebdomadaire de travail de 29h30/35h00 est créé à compter du 01/4/2011.

Le conseil municipal charge le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

### **C) Emploi saisonnier d'adjoint d'animation**

Monsieur le Maire explique au conseil que, considérant les objectifs suivants :

- animer la vie locale,
- organiser la garderie d'été,

il y a lieu, de créer un emploi saisonnier de d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17H30/35H00 de travail par semaine du 01/4/2011 au 31/07/2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

- décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet du 01/4/2011 au 31/07/2011 ;
- précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17H30/35H00 de travail par semaine ;
- décide que l'agent qui sera recruté sur cet emploi percevra le traitement afférent au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de deuxième classe, Indice Brut 297 ;
- habilite le Maire à recruter un agent pour pourvoir cet emploi.

### **D) Dénomination des rues créées dans le nouveau lotissement**

Le nouveau lotissement sur le terrain face au village est en cours d'aménagement. Le conseil municipal, en accord avec l'aménageur, a décidé d'attribuer des noms occitans pour les nouvelles rues : rue du Souleilla (signification coteau ensoleillé) et rue du Pech (hauteur,

colline). La voie communale existante qui sera reliée au lotissement (où est situé le récup verres) prendra le nom de la rue du Pesquier (vivier, mare à poissons).

### **E) Garderie municipale de l'été 2011**

Devant le succès de la précédente édition, la garderie municipale sera reconduite pour les 2 premières semaines de vacance de cet été. En fonction du nombre de familles intéressées, une garderie pourra aussi être organisée du 29 août au 02 septembre.

Concernant le financement de cette garderie, la position de la commune de NOUEILLES évolue et une participation financière devrait donc être versée cette année. Un groupe de travail intercommunal doit être créé pour l'organisation de ce service dans les prochaines années. Les délégués d'ISSUS seront : Agnes de RANCE, Véronique VERBEKE et Bruno CAUBET.

### **F) Ecole : rentrée 2011/2012**

L'inspection d'académie a décidé de fermer une classe de maternelle à ISSUS. Le Conseil Municipal regrette cette décision, uniquement comptable, qui ne tient pas compte de l'accueil potentiel des enfants de 2 ans. Par ailleurs, la fermeture de classe est accompagnée d'une ouverture de classe élémentaire toujours à ISSUS sachant qu'il y a une fermeture à NOUEILLES. Dans ce contexte, il devrait donc y avoir pour la prochaine rentrée trois classes à ISSUS (2 maternelles et une élémentaire) et 2 classes à NOUEILLES (élémentaires).

### **G) Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVOS, SIVURS...)**

- SICOVAL : Monsieur le Maire rappelle que le SICOVAL travaille sur la prise des compétences suivantes : services à la personne, voirie et gestion unifiée du personnel.

### **H) Questions diverses :**

- Le 15 août 2011 : Inauguration de la rue Raymond CORRAZE ;
- le 20 mai 2011 à 18h : inauguration de l'Ecole Emile Sentenac.

*Séance levée à 21h30, prochain conseil municipal le 31 mars 2011 à 18h45.*